ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 80772

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les choix opérés par son administration sur le renouvellement de certains matériels militaires de l'armée. Il comprend que près de 5 000 véhicules légers de type « P4 » sont à renouveler, notamment en raison de leur ancienneté : les véhicules actuels remontent, pour les plus anciens, à 1992. Outils indispensables au déplacement des troupes lors d'opérations extérieures, ces véhicules doivent être renouvelés par des marques françaises, dans le respect des règles en vigueur. Or il relève que les 1 000 premiers véhicules seraient renouvelés par le constructeur nord-américain Ford. Bien qu'il reste 4 000 véhicules légers à renouveler, il s'inquiète du fait que les constructeurs français, pourtant mobilisés sur le sujet, ne soient finalement pas retenus. Il souhaite connaître les raisons ayant poussé son administration à choisir un constructeur nord-américain pour le changement de véhicules destinés à notre armée.

Texte de la réponse

Le besoin consistant à remplacer le parc des véhicules légers tout-terrain Peugeot P4, équipant principalement les formations de l'armée de terre, a été identifié depuis plusieurs années. Un programme d'armement est en conséquence en cours de définition sous la responsabilité de la direction générale de l'armement, dans l'optique d'une livraison de véhicules légers tactiques polyvalents prévue à partir des années 2020. Le marché correspondant devrait porter sur une première commande de 2 450 exemplaires, suivie d'une seconde d'environ 2 000 véhicules. Il fera l'objet d'un appel d'offres et d'une mise en compétition à laquelle les constructeurs français pourront bien évidemment participer. Parallèlement, afin de permettre aux régiments de disposer en moyenne d'une dizaine de véhicules de soutien à la préparation opérationnelle, il a été décidé de commander 1 000 exemplaires d'un véhicule tout-terrain capable de transporter jusqu'à 5 soldats équipés et une tonne de matériel. Pour satisfaire ce besoin urgent, l'armée de terre s'est tournée vers l'Union des groupements d'achats publics, qui proposait début 2015, à un coût d'acquisition similaire, trois véhicules disponibles sur son catalogue dans la gamme dite tout-chemin ou tout-terrain : le Citroën Berlingo 4X4 du groupe PSA Peugeot Citroën (produit en Espagne), le Dacia Duster du groupe Renault (produit en Roumanie) et le Ford Ranger (produit en Afrique du Sud). En l'absence de véhicule 100 % français répondant à son besoin immédiatement disponible sur le marché, l'armée de terre a porté son choix sur le Ford Ranger, qui présentait, parmi les trois modèles ci-dessus énumérés, la capacité de transport la plus satisfaisante. Il est précisé que ces véhicules font l'objet d'une étape de transformation en France. Les opérations correspondantes sont effectuées à Lesquin (Nord) par la société SPAC. Cet achat à court terme d'une quantité réduite de véhicules sélectionnés pour l'ensemble des acheteurs publics du Gouvernement constitue une problématique distincte de celle liée au remplacement à long terme des Peugeot P4.

Données clés

Auteur : M. Philippe Vitel
Circonscription : Var (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE80772

Numéro de la question : 80772
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 juin 2015, page 4239
Réponse publiée au JO le : 11 août 2015, page 6157